CERTIFICAT DE COMPETENCES

- Annexe –

IA & Application

« Conception, déploiement et conduite de projets IA en contexte applicatif »

Applicable à compter de l'année universitaire 2026-2027

Approuvé par le conseil des études et de la vie universitaire du 24 septembre 2026
Validé par le conseil d'administration du 15 octobre 2026

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

D'une durée globale de 126 heures, la formation se décompose en 3 modules. Elle se déroule sur 10 mois à raison de 2 jours par mois (suivant le rythme de chaque module).

Le certificat de compétences « IA & Application » est accessible aux titulaires d'un diplôme Bac+3 ou équivalent, ou Bac+2 avec expérience professionnelle sous réserve de l'avis de la commission d'admission, dans un domaine technique, industriel ou support. Pour d'autres domaines de diplôme, des dérogations peuvent être accordées par la commission d'admission.
Lors de la phase d'admission, le ou la responsable pédagogique s'entretient avec chacun des candidats afin de valider les prérequis décrits dans la plaquette de présentation du certificat.

II - INTITULE DES COMPETENCES

Les compétences sont celles de deux blocs de compétences du Master Informatique (titre RNCP 39278)

Le 1er bloc : RNCP 39278 BC02 : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

Le 2ème bloc : RNCP 39278 BC04 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

III - ÉVALUATION DES COMPETENCES

Les règles de validation d'un certificat de compétences sont définies dans le règlement-cadre.
L'obtention du certificat de compétences « IA & Application » nécessite la validation des compétences des 2 blocs décrites dans le paragraphe précédent.

Une compétence s'appuie sur les connaissances acquises grâce à un ou plusieurs modules et est mise en œuvre à l'occasion d'une mise en situation. Les compétences sont évaluées par un jury (composition voir règlement cadre).
La validation de ces compétences se fait sur la base de la rédaction par tout candidat d'un cahier de preuves et d'une soutenance orale devant le jury.
Ces compétences peuvent être validées par l'intermédiaire de mise en situation dans le cadre des modules proposés ou par une mise en situation professionnelle effectuée au sein de l'entreprise du stagiaire.

Les détails concernant les modalités d'évaluation de chacune des compétences font l'objet d'un document spécifique qui est remis aux stagiaires au plus tard à la fin du 1er mois de l'année d'enseignement.